

*République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE*

Procès verbal

Le jeudi 13 novembre 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Secrétaire de la séance : GHISLAIN GUYON

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, CHRISTINE LAVEAU, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, MARIE CHEPTOU, Jacques MOTARD

Représentés : Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par VALERIE BOUIN, Marie-Hélène LAMAMY représentée par Muriel CHERUAU, Jacques BOULLENGER représenté par Jacques MOTARD

Absents et excusés :

Ordre du jour :

-Nomination du secrétaire de séance

-Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2025

-Informations et décisions du Maire

-Adhésion au contrat collectif protection sociale complémentaire proposé par le CDG37

-Demande de subvention au titre de le DETR 2026

-Demande de subvention au titre du FDSR « socle » et « projet » 2026

-Région Centre-Val de Loire : demande de subvention au titre du CRST

-Région Centre-Val de Loire : demande de subvention au titre de l'opération A VOS ID

-Modification des statuts du SIEIL

-Comptes-rendus des EPCI

-Questions diverses

-Après conseil

-Nomination du secrétaire de séance : Monsieur Ghislain GUYON est nommé secrétaire de séance

-Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2025 : point reporté au prochain conseil municipal

-Informations et décisions du Maire :

- Rectification des déclarations de l'article paru dans la Nouvelle République suite au dernier Conseil municipal du 14 octobre 2025 : il n'y a pas eu d'embauche de 2 agents d'entretien pour renfort de l'entretien du cimetière, mais un seul agent employé pour 4 jours de renfort
- Achat d'un aspirateur pour la mairie : 107.50€
- Remplacement des compresseurs de la pompe à chaleur de l'école et de l'extracteur d'air pour un montant de respectivement de 10 414€ HT et 3143.17€HT
- Les agents ont procédé au fleurissement automnal pour 398€

- 3 pavés LED ont été remplacés à l'école pour 123€
- Nous avons reçu la notification d'attribution de la subvention « FDADDT » pour 3253€
- Nous avons reçu la notification de subvention à hauteur de 50% de la part de l'Agence de l'eau pour l'étude patrimoniale du réseau assainissement
- Le noyer limitrophe à une propriété de particulier avec la propriété communale où se déroulent les travaux cœur de village a été abattu pour 1384€
- Les travaux du Cœur de village commencent le 17/11/2025.

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du jeudi 13 novembre 2025

Délibération N° DE_2025_043

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation :		
06/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, CHRISTINE LAVEAU, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, MARIE CHEPTOU, Jacques MOTARD

Représentés : Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par VALERIE BOUIN, Marie-Hélène LAMAMY représentée par Muriel CHERUAU, Jacques BOULLENGER représenté par Jacques MOTARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, GHISLAIN GUYON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au contrat collectif de protection sociale complémentaire du CDG37

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025.
Le montant minimal s'élève à 7€ brut mensuel (article 2 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement).
Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,
- Les risques santé à effet du 1^{er} janvier 2026.
Le montant minimal s'élève à 15€ brut mensuel (article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des

collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Conformément aux dispositions de l'article L 827-8 du code général de la fonction publique, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, sur la base de sa délibération du 26 mars 2024, a procédé au lancement d'un appel public à concurrence régi par les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 en vue de conclure :

- Une convention de participation et de son contrat collectif à adhésion facultative des employeurs de son ressort et des agents pour les risques prévoyance,
- Une convention de participation et de son contrat collectif à adhésion facultative des employeurs de son ressort et des agents pour les risques santé.

A l'issue de cette consultation, après avis du comité social territorial du 13 juin 2024, le Conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a retenu, par délibération en date du 25 juin 2024, les offres de :

- COLLECTTEAM - Allianz Vie pour la prévoyance
- MNT pour la santé

Le Conseil,

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 9 octobre 2025 pris sur la base de l'article 18 du décret n°2011-1474 précité,

Après en avoir délibéré,

Décide

- D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion auprès de l'organisme MNT.

Les garanties d'assurance prendront effet au 1^{er} janvier 2026

- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :

- *D'un montant forfaitaire par agent de 20€,*

- D'autoriser le Madame le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID : 037-213700594-20251113-DE_2025_043-DE

S²LO

V.B.



VALERIE BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

GHISLAIN GUYON
Secrétaire de séance

G.G.

DE_2025_043

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du jeudi 13 novembre 2025

Délibération N° DE_2025_044

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation :		
06/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, CHRISTINE LAVEAU, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, MARIE CHEPTOU, Jacques MOTARD

Représentés : Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par VALERIE BOUIN, Marie-Hélène LAMAMY représentée par Muriel CHERUAU, Jacques BOULLENGER représenté par Jacques MOTARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, GHISLAIN GUYON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR

La commune de Charentilly souhaite bénéficier de l'aide à l'investissement dans le cadre de la réalisation du projet « Cœur de village ».

Madame le Maire rappelle que le projet « Cœur de Village » est en construction depuis janvier 2022 en concertation avec l'ADAC et Pays Loire Nature, pour définir le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre.

Lors de la séance du 10 octobre 2023 il a été présenté au Conseil Municipal le projet « Cœur de village » situé à l'emplacement actuel de la Maison des Associations, projet qui permettra de réunir des commerces de proximité, une salle de vie associative et multigénérationnelle, un café/bar associatif, une médiathèque, et une halle de marché couverte.

Le projet est constitué d'un marché global dont le coût est estimé à 1 708 461.54€, divisé en 3 phases.

Les travaux se dérouleront en 3 phases sur 3 exercices.

La phase 1 de 2024 était consacrée aux études et démolition du site. Son plan de financement prévisionnel était le suivant :

Collectivité	Commune de Charentilly					
Opération	création d'un pôle de centralité comprenant commerces, pôle culturel, salle associative intergénérationnelle, café associatif et halle de marché - phase 1					
Coût estimatif de la phase 1 de 2024						
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)						
Démolitions et dégazage	50 000,00 €	Montant prévisionnel HT				
bomage et relevé topographique	3 280,00 €					
étude géotechnique	1 640,00 €					
honoraires de maîtrise d'œuvre non retenu forfaitaire	12 000,00 €					
honoraires de maîtrise d'œuvre proratisé sur 3 phases (12% du global)	58 000,00 €					
	0,00 €					
	0,00 €					
TOTAL	134 920,00 €					
Plan de financement prévisionnel PHASE 1 (2024)						
Financeurs		solicité ou acquis	montant subventionnable H.T			
DET R		solicité	134 920,00 €			
DSIL		solicité	0,00 €			
FDSR "Socle"		solicité	13 904,00 €			
FDSR "projet"		solicité	0,00 €			
Fonds européens		solicité	0,00 €			
Conseil départemental		solicité	0,00 €			
Région projet culturel		solicité	0,00 €			
CRST		solicité	0,00 €			
Sous-total des aides sollicitées			0,00%			
Autofinancement (au - 20 % du coût du projet)			67 048,00 €			
emprunt						
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne jaune ci-dessus)		#DIV/0!	134 920,00 €			

L'année 2025 est la phase 2 consacrée à la VRD début de chantier, la construction du gros œuvre première tranche et à la pose de la charpente, aux études et maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement déposé pour la demande de DETR 2025 était le suivant :

année 2025				
Collectivité	Commune de Charentilly			
Opération	création d'un pôle de centralité comprenant commerces, pôle			
Coût estimatif de la phase 2 de 2025				
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)		Montant prévisionnel HT		
VRD première tranche		147 850,00 €		
Gros œuvre première tranche		329 938,91 €		
charpente		182 084,51 €		
honoraires de maîtrise d'œuvre proratisé sur 3 phases (11,5% du global)		65 166,00 €		
TOTAL		725 039,42 €		
Plan de financement prévisionnel PHASE 2 (2025)				
Financeurs		montant subventionnable H.T	Taux intervention	montant aide sollicité
DET R		725 039,42 €	30,00%	217 511,83 €
DSIL		0,00 €	0,00%	0,00 €
FDSR "PROJET"		400 000,00 €	25,00%	100 000,00 €
COT ENR				3 867,00 €
FDSR "Socle"		13 904,00 €		13 904,00 €
Sous-total des aides sollicitées				335 282,83 €
Autofinancement (au - 20 % du coût du projet)			53,80%	389 756,59 €
emprunt				
Coût HT				725 039,42 €

La phase 3 de 2026 sera consacrée à tous les postes de travail détaillés dans le tableau ci-dessous :

GROS OEUVRE – ENDUIT seconde tranche
COUVERTURE
MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE
DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS
MENUISERIES INTERIEURES
CARRELAGES FAIENCES - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
PEINTURE
ELECTRICITE - Cfo/Cfa
CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE
VOIRIES - RESEAUX DIVERS - ESPACES VERTS seconde tranche

Ainsi qu'aux études et à la maîtrise d'œuvre.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, et finaliser le projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

année 2026**Collectivité**

Commune de Charentilly	
création d'un pôle de centralité comportant commerces, pôle culturel, salle associative intergénérationnelle, café associatif et halle de marché - phase 3	

Opération

Coût estimatif de la phase 2026	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Etudes	5 397,63 €
honoraires de maîtrise d'œuvre	50 515,25 €
VRD + EV tranche 2026	303 316,52 €
gros œuvre tranche 2026	138 508,66 €
travaux tous lots	661 847,40 €
TOTAL	1 159 585,46 €

Plan de financement prévisionnel PHASE (2026)

Financeurs	Sollicité ou acquis	montant subventionnable	Taux intervention	montant aide sollicité
DETR		1 159 585,46 €	30,00%	347 875,64 €
DSIL				
FDSR "PROJET"				39 572,00 €
COT ENR				
CRST				166 700,00 €
A vos ID				60 000,00 €
FDSR "Socie"				13 904,00 €
Sous-total des aides sollicitées				521 051,64 €
Autofinancement (au - 20 % du coût du projet)			45,84%	531 533,82 €
TOTAL HT				1 159 585,46 €

Vu les dispositions du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement

Vu le CGCT et notamment les articles R2331-1 à R2337-7 relatifs aux subventions d'investissement

Vu le CGCT et notamment l'article L2121-13 relatif à l'information des membres du Conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel 2026 tel que proposé ci-dessus ;
- DECIDE de solliciter une subvention "DETR" à hauteur de 30% du montant subventionnable, soit 347 875€ telle que proposée ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se référant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

VALERIE BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly

GHISLAIN GUYON
Secrétaire de séance



DE_2025_044

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du jeudi 13 novembre 2025

Délibération N° DE_2025_045

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation :		
06/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, CHRISTINE LAVEAU, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, MARIE CHEPTOU, Jacques MOTARD

Représentés : Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par VALERIE BOUIN, Marie-Hélène LAMAMY représentée par Muriel CHERUAU, Jacques BOULLENGER représenté par Jacques MOTARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, GHISLAIN GUYON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention au titre du FDSR

La commune de Charentilly souhaite bénéficier de l'aide à l'investissement dans le cadre de la réalisation du projet « Cœur de village ».

Madame le Maire rappelle que le projet « Cœur de Village » est en construction depuis janvier 2022 en concertation avec l'ADAC et Pays Loire Nature, pour définir le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre.

Lors de la séance du 10 octobre 2023 il a été présenté au Conseil Municipal le projet « Cœur de village » situé à l'emplacement actuel de la Maison des Associations, projet qui permettra de réunir des commerces de proximité, une salle de vie associative et multigénérationnelle, un café/bar associatif, une médiathèque, et une halle de marché couverte.

Le projet est constitué d'un marché global dont le coût est estimé à 1 708 461.54€, divisé en 3 phases.

Les travaux se dérouleront en 3 phases sur 3 exercices.

La phase 1 de 2024 était consacrée aux études et démolition du site. Son plan de financement prévisionnel était le suivant :

Collectivité	Commune de Charentilly
Opération	création d'un pôle de centralité comprenant commerces, pôle culturel, salle associative intergénérationnelle, café associatif et halle de marché - phase 1

Coût estimatif de la phase 1 de 2024	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Démolitions et dégazage	50 000,00 €
bomage et relevé topographique	3 280,00 €
étude géotechnique	1 640,00 €
honoraires de maîtrise d'œuvre non retenu forfaitaire	12 000,00 €
honoraires de maîtrise d'œuvre proratisé sur 3 phases (12% du global)	68 000,00 €
	0,00 €
	0,00 €
	0,00 €
TOTAL	134 920,00 €

Plan de financement prévisionnel PHASE 1 (2024)				
Financeurs	Sollicité ou acquis	montant subventionnable H.T	Taux intervention	montant aide sollicité
DETIC	sollicité	134 920,00 €	40,00%	53 968,00 €
DSIL	sollicité	0,00 €	0,00%	0,00 €
FDSR "Socie"	sollicité	13 904,00 €	0,00%	13 904,00 €
FDSR "projet"				0,00 €
Fonds européens	sollicité	0,00 €	0,00%	0,00 €
Conseil départemental	sollicité	0,00 €	0,00%	0,00 €
Région projet culturel	sollicité	0,00 €	0,00%	0,00 €
CROSST		0,00 €	0,00%	
Sous-total des aides sollicitées			0,00%	67 872,00 €
Autofinancement (au - 20 % du coût du projet)				57 048,00 €
emprunt				
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne jaune ci-dessus)			#DIV/0!	134 920,00 €

L'année 2025 est la phase 2 consacrée à la VRD début de chantier, la construction du gros œuvre première tranche et à la pose de la charpente, aux études et maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement prévisionnel déposé pour la demande 2025 était le suivant :

année 2025

Collectivité	Commune de Charentilly
Opération	création d'un pôle de centralité comprenant commerces, pôle

Coût estimatif de la phase 2 de 2025	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
VRD première tranche	147 850,00 €
Gros œuvre première tranche	329 938,91 €
charpente	182 084,51 €
honoraires de maîtrise d'œuvre proratisé sur 3 phases (11,5% du global)	85 168,00 €
TOTAL	725 039,42 €

Plan de financement prévisionnel PHASE 2 (2025)				
Financeurs	montant subventionnable H.T	Taux intervention	montant aide sollicité	
DETIC	725 039,42 €	30,00%	217 511,83 €	
DSIL	0,00 €	0,00%	0,00 €	
FDSR "PROJET"	400 000,00 €	25,00%	100 000,00 €	
COT ENR			3 887,00 €	
FDSR "Socie"	13 904,00 €		13 904,00 €	
Sous-total des aides sollicitées			335 282,83 €	
Autofinancement (au - 20 % du coût du projet)		53,80%	389 756,59 €	
emprunt				
Coût HT				725 039,42 €

La phase 3 de 2026 sera consacrée à tous les postes de travail détaillés dans le tableau ci-dessous :

GROS OEUVRE – ENDUIT seconde tranche
COUVERTURE
MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE
DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS
MENUISERIES INTERIEURES
CARRELAGES FAIENCES - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
PEINTURE
ELECTRICITE - Cfo/Cfa
CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE
VOIRIES - RESEAUX DIVERS - ESPACES VERTS seconde tranche

Ainsi qu'aux études et à la maîtrise d'œuvre.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, et finaliser le projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre du FDSR « socle » et « projet ». Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

année 2026**Collectivité**

Commune de Charentilly	
création d'un pôle de centralité comprenant commerces, pôle culturel, salle associative intergénérationnelle, café associatif et halle de marché - phase 3	

Opération**Coût estimatif de la phase 2026**

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Etudes	5 397,63 €
honoraires de maîtrise d'œuvre	50 515,25 €
VRD + EV tranche 2026	303 316,52 €
gros œuvre tranche 2026	138 508,66 €
travaux tous lots	661 847,40 €
TOTAL	1 159 585,46 €

Plan de financement prévisionnel PHASE (2026)

Financeurs	Sollicité ou acquis	montant subventionnable	Taux intervention	montant aide sollicité
DET R		1 159 585,46 €	30,00%	347 875,64 €
DSIL				
FDSR "PROJET"				39 572,00 €
COT ENR				
CRST				166 700,00 €
A vos ID				60 000,00 €
FDSR "Socle"				13 904,00 €
Sous-total des aides sollicitées				628 031,64 €
Autofinancement (au - 20 % du coût du projet)			45,84%	531 533,82 €
TOTAL HT				1 159 585,46 €

Vu le CGCT et notamment l'article L. 1111-10 relatif aux subventions du Département

Vu le CGCT et notamment les articles R2331-1 à R2337-7 relatifs aux subventions d'investissement

Vu le CGCT et notamment l'article L2121-13 relatif à l'information des membres du Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel 2026 tel que proposé ci-dessus ;
- DECIDE de solliciter une subvention "FDSR SOCLE" pour un montant de 13 904€ et « FDSR PROJET » pour un montant de 39 572€ telle que proposée ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se référant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

VALERIE BOUIN

Président de séance, Maire de Charentilly



GHISLAIN GUYON

Secrétaire de séance

DE_2025_045

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du jeudi 13 novembre 2025

Délibération N° DE_2025_046

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation :		
06/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, CHRISTINE LAVEAU, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, MARIE CHEPTOU, Jacques MOTARD

Représentés : Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par VALERIE BOUIN, Marie-Hélène LAMAMY représentée par Muriel CHERUAU, Jacques BOULLENGER représenté par Jacques MOTARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, GHISLAIN GUYON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention au titre du CRST

La commune de Charentilly souhaite bénéficier de l'aide à l'investissement dans le cadre de la réalisation du projet « Cœur de village ».

Madame le Maire rappelle que le projet « Cœur de Village » est en construction depuis janvier 2022 en concertation avec l'ADAC et Pays Loire Nature, pour définir le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre.

Lors de la séance du 10 octobre 2023 il a été présenté au Conseil Municipal le projet « Cœur de village » situé à l'emplacement actuel de la Maison des Associations, projet qui permettra de réunir des commerces de proximité, une salle de vie associative et multigénérationnelle, un café/bar associatif, une médiathèque, et une halle de marché couverte.

Pour aider à l'investissement pour la réalisation de ce projet, Madame le maire souhaite solliciter l'aide de la Région centre Val de Loire, au titre de l'aide à l'investissement Contrats

régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), pour la partie « espaces publics » du projet.

Les dépenses liées à l'espace public sont les suivantes :

Dépenses espace public	n° lot	montant HT	
démolition partie espace public	11,2,2,4	22 717,06 €	
terre végétale fosse	11,2,3	603,00 €	
terrassement espace terrasse+10pl parking+jeux		23 507,64 €	prorata
voirie revêtement sol extérieur (plateau terrasse+halle)	11,2,4,3,2 et ,3	56 210,20 €	
revêtement sol (pavés enherbés) - 10 places sur 15 enherbées (sur 20places totales)	11,2,4,3,5	14 676,48 €	prorata
création de cheminement	11,2,4,4	47 720,76 €	
cuve de rétention eau pluie	11,2,5,6,2	1 630,30 €	
tranchées fourreaux	11,2,6,1	6 135,30 €	
foureaux PVC électricité+éclairage public	11,2,6,2,2/4/3	1 572,20 €	
enfouissement réseaux éclairage	11,2,8	6 133,80 €	
tranchées remblaiements	11,2,6,4	5 478,90 €	
plantation et accessoires	11,2,12	4 083,45 €	
terre végétale	11,2,12,2	5 217,25 €	
plantation végétaux	11,2,12,3	13 359,01 €	
accessoires et travaux annexes plantations	11,2,12,4	4 015,56 €	
Mobilier assise banquette/canapé thermolaqué	11,2,13,1	5 789,86 €	
mobiliser fonctionnel (arceau, corbeille, clou voirie.)	11,2,13,2	3 130,32 €	
jeux	11,2,13,3	6 615,00 €	
serrurie et jeux sol/clôture portillon	11,2,13,4	6 770,50 €	
halles couvertes gros œuvre	Lot 1 gros œuvre	76 165,80 €	
halles couvertes charpente	Lot 2	36 154,46 €	
halles couvertes - couverture	lot 3	23 349,88 €	
halles couvertes - électricité	lot 9	5 100,21 €	
communication		500,00 €	
TOTAL postes techniques		376 636,94 €	
maitre d'oeuvre	10,66%	40 149,50 €	
TOTAL		416 786,44 €	

Afin de mettre ces travaux en œuvre, et finaliser le projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre du CRST à hauteur de 40% des dépenses éligibles présentées ci-dessus, soit 166 700€.

Vu le CGCT et notamment les articles R2331-1 à R2337-7 relatifs aux subventions d'investissement,

Vu le CGCT et notamment l'article L2121-13 relatif à l'information des membres du Conseil municipal,

Vu le CGCT et notamment l'article L. 1111-10 relatif aux subventions de la Région,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de solliciter une subvention "CRST " telle que proposée ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se référant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

VALERIE BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly



GHISLAIN GUYON
Secrétaire de séance



République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du jeudi 13 novembre 2025

Délibération N° DE_2025_047

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation :		
06/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, CHRISTINE LAVEAU, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, MARIE CHEPTOU, Jacques MOTARD

Représentés : Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par VALERIE BOUIN, Marie-Hélène LAMAMY représentée par Muriel CHERUAU, Jacques BOULLENGER représenté par Jacques MOTARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, GHISLAIN GUYON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : demande de subvention au titre du dispositif A VOS ID

Madame le Maire rappelle que le projet « Cœur de Village » est en construction depuis janvier 2022 en concertation avec l'ADAC et Pays Loire Nature, pour définir le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre.

Lors de la séance du 10 octobre 2023 il a été présenté au Conseil Municipal le projet « Cœur de village » situé à l'emplacement actuel de la Maison des Associations, projet qui permettra de réunir des commerces de proximité, une salle de vie associative et multigénérationnelle, un café/bar associatif, une médiathèque, et une halle de marché couverte.

Pour aider à la réalisation de ce projet, Madame le maire souhaite solliciter l'aide de la Région Centre Val de Loire, au titre du dispositif A VOS ID pour la partie « café associatif » du projet.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, et finaliser le projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre du dispositif A VOS ID à hauteur de minimum 60 000€

Vu le CGCT et notamment les articles R2331-1 à R2337-7 relatifs aux subventions d'investissement,

Vu le CGCT et notamment l'article L2121-13 relatif à l'information des membres du Conseil municipal,

Vu le CGCT et notamment l'article L. 1111-10 relatif aux subventions de la Région,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de solliciter une subvention "A VOS ID " telle que proposée ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se référant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

VALERIE BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly



GHISLAIN GUYON
Secrétaire de séance



République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du jeudi 13 novembre 2025

Délibération N° DE_2025_048

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation :		
06/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, CHRISTINE LAVEAU, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, MARIE CHEPTOU, Jacques MOTARD

Représentés : Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par VALERIE BOUIN, Marie-Hélène LAMAMY représentée par Muriel CHERUAU, Jacques BOULLENGER représenté par Jacques MOTARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, GHISLAIN GUYON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Modification des statuts du SIEIL

Considérant la demande d'adhésion à la compétence "éclairage public" pour la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 avril 2025 approuvant l'adhésion à la compétence "éclairage public" du SIEIL,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 7 octobre 2025 validant l'adhésion,

Vu les articles L.5211-18 et suivants du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter la modification des statuts du SIEIL approuvée par le comité syndical en date du 7 octobre 2025

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

S²LO

ID : 037-213700594-20251113-DE_2025_048-DE

VALERIE BOUIN

Président de séance, Maire de Charentilly





GHISLAIN GUYON

Secrétaire de séance



DE_2025_048

Compte rendu des EPCI

Commission déchets :

Charentilly est dans la norme du territoire pour la qualité du tri, mais il reste des efforts à faire car beaucoup de déchets ne sont pas triés correctement

Commission Associations :

Comme l'an dernier a eu lieu le regroupement des associations du territoire à la salle des 4 Vents. C'est un moment de rencontre, d'échange, et de partage d'expériences car au quotidien les associations ne sont pas forcément en lien entre elles. De nouvelles associations ont vu le jour. La problématique récurrente soulevée par les associations est le manque de bénévoles.

Questions diverses :

- Villes et villages fleuris : Charentilly conserve sa deuxième fleur
- L'évènement 1 naissance = 1 arbre aura lieu le 29 novembre à 10h30
- L'arrêt de bus du centre bourg sera déplacé à compter du 17/11/2025 pour être mis devant la mairie
- Le 09 décembre 2025 il y aura une coupure de courant toute la journée. Les habitants sont prévenus par Enedis, et une information supplémentaire en boîte aux lettres a été faite par la mairie pour les personnes âgées qui sont susceptibles de ne pas voir l'information par mail ou SMS
- Les Vœux du Maire auront lieu le 18 janvier 2026

Prochain Conseil municipal : 11 décembre à 19h